

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant le préavis PR09.27 sur une demande de crédit d'investissement de fr. 281'000.-  
pour le renouvellement des installations de téléphonie communale.*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

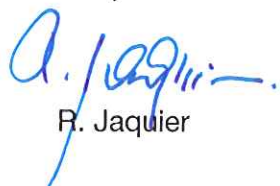
La Municipalité, constatant le report de l'examen du préavis concernant le renouvellement des installations de la téléphonie communale, se doit d'informer votre conseil qu'une des dépenses prévues devra être engagée dans les plus brefs délais. Une somme de Fr. 50'000.- est indiquée dans le préavis PR09.27PR, en page 4, pour la mise à niveau de notre réseau LAN, indispensable pour le rendre compatible VoIP(voix par IP).

Ces travaux sont essentiels quelque soit la solution qui sera choisie. Il ne serait pas prudent d'actualiser ce réseau en même temps que l'installation de la nouvelle téléphonie. C'est la raison pour laquelle la municipalité a décidé de libérer de suite la somme d'environ Fr. 30'000.- , permettant ainsi de réaliser les modifications les plus importantes.

Nous avons donc l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

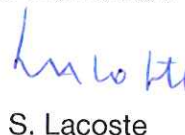
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



R. Jaquier

La Secrétaire :



S. Lacoste